

Prévention des risques professionnels maritimes : Se documenter et s'outiller

Pour vous accompagner efficacement dans votre démarche de prévention des risques professionnels maritimes, l'Enim met à disposition une sélection de données pratiques et d'outils indispensables :

- **Ressources documentaires en prévention** : des affiches, études et dossiers pour mieux maîtriser vos risques professionnels ;
- **Outil d'analyse des accidents** : une trame pour identifier les causes des accidents et mettre en place des actions correctives ;
- **Chiffres clés de l'accidentologie maritime** : un état des lieux des accidents du travail maritime pour mieux comprendre les enjeux de la prévention des risques à bord ;
- **Statistiques de sinistralité** : une analyse des tendances et des principaux risques identifiés dans chaque secteur maritime.

Ces ressources vous permettront de mieux évaluer les risques, d'adapter vos pratiques et de renforcer la prévention des risques professionnels.

Campagnes et supports de prévention : La VIGIE

L'Enim développe et met à jour régulièrement des supports thématiques centrés sur les principaux risques professionnels rencontrés dans le secteur maritime. Ces outils sont conçus pour vous permettre de sensibiliser vos équipes et adapter vos pratiques.

Les thématiques :

- Travail en espace confiné ;
- Travail en milieu hyperbare ;
- Chutes ;
- Risque chimique ;
- Etc.

Consultez également les ressources de l'[Institut Maritime de Prévention \(IMP\)](#) [1].

À télécharger : Trame d'analyse des accidents du travail maritime

Disposer d'une **trame d'analyse structurée** est essentiel pour tirer des enseignements concrets de chaque accident et mettre en place des actions correctives durables.

L'Enim met à votre disposition un outil d'analyse type à personnaliser selon vos besoins.

Lorsqu'un accident grave survient, il révèle systématiquement une situation de travail particulièrement dangereuse. Afin d'éviter qu'un tel accident ne se reproduise ou n'ait des conséquences encore plus graves, les conseillers en prévention se mobilisent pour comprendre ce qui s'est passé.

Ainsi, une analyse terrain de l'accident est proposée à l'employeur et menée dans les plus brefs délais. Elle permet d'identifier les causes profondes de l'accident et de proposer des mesures concrètes à mettre en place.

Sous couvert d'anonymat, ces enseignements sont ensuite [partagés à l'échelle de la profession](#) [2].

[Télécharger la trame d'analyse des accidents du travail maritime](#) [3]

À télécharger : Fiches prévention

Des fiches de prévention, conçues pour vous aider à identifier les risques, adopter les bons réflexes et mettre en place des mesures de prévention adaptées à votre secteur et à vos conditions de travail, sont disponibles en téléchargement.

- [Fiche prévention - Opérations de levage sur estran](#) [4]
- [Fiche prévention - Engins piétons](#) [5]
- [Fiche prévention - Machines pêche](#) [6]
- [Fiche prévention - Machines cultures marines](#) [7]
- [Fiche prévention - Travail en espace confiné](#) [8]
- [Fiche prévention - Intervention à proximité du propulseur](#) [9]
- [Fiche prévention - Intervention en milieu hyperbare](#) [10]

L'Observatoire de l'accidentologie maritime

L'Enim s'appuie sur l'Observatoire de l'accidentologie pour renforcer la connaissance des risques professionnels en milieu maritime.

Cet outil statistique vise à collecter, fiabiliser et exploiter des données relatives à l'AT/MP à des fins d'analyse, pour :

- assurer un pilotage objectivé de la politique de prévention des risques ;
- bénéficier d'indicateurs de suivi et de management des processus de réparation.

Ces données consolidées, anonymisées et mises en forme seront très prochainement partagées.

Ce que l'Observatoire peut vous apporter, en tant qu'employeur :

- **Accès à des données consolidées** sur la sinistralité de votre secteur d'activité pour comparer, analyser et anticiper les risques spécifiques à vos métiers ;
- **Appui à vos démarches de prévention, en lien avec les conseillers en prévention de l'Enim** : ciblage des actions à mener, priorisation des risques, amélioration du DUERP ;
- **Outil d'aide à la décision**, pour construire des plans de prévention adaptés et efficaces ;
- **Contribution à une culture commune de la sécurité**, grâce à des ressources partagées, des retours d'expérience et des analyses de cas.

A lire aussi : Plan quinquennal de prévention des risques professionnels maritimes (2022-2026)

L'Enim a élaboré, en lien avec l'IMP, un plan stratégique sur 5 ans, articulé avec le PST 4 maritime piloté par la DGAMPA. Ce plan structure les priorités nationales pour une prévention durable et efficace.

Ce plan comprend 5 lignes directrices (*grandes orientations*) :

Lignes directrices	Exemples d'action
Pilotage, coordination et animation de la prévention des risques professionnels maritimes	- Création d'un département AT/MP - Déploiement d'un réseau de préventeurs
Consolidation et partage de la connaissance de la sinistralité AT/MP	- Création d'un observatoire de l'accidentologie - Optimisation du contenu des formulaires RPM102 et QCATM [11]
Renforcement de la culture de prévention	- Poursuite de la sensibilisation des élèves en établissement professionnel maritime - Valorisation des retours d'expérience issus des analyses ATM  [12]
Accompagnement et responsabilisation des entreprises	- Renforcement des démarches d'évaluation des risques professionnels - Proposition de plans d'accompagnement individualisés
Actions liées aux risques mortels, graves et prioritaires	- Prévention des TMS - Prévention des chutes à la mer - Prévention de l'accidentologie des nouveaux embauchés

[Télécharger le Plan quinquennal de prévention des risques professionnels maritimes \(2022-2026\)](#) [13]

CONTACT :

Courriel :

ue.mine@ta.mprnoitneverp [14]

Téléphone :



du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine

Adresse de correspondance :

Enim
Département accidents du travail et maladies professionnelles (DATMP)
27 quai de Solidor
CS 31854
35418 Saint-Malo Cedex

[Tous les contacts à votre écoute](#) [15]

URL source: <https://enim.eu/employeur/prevention-risques-professionnels-maritimes-se-documenter-et-soutiller>